



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

MISE EN PLACE DU FONDS D'URGENCE GEL AVRIL 2021

Pau, le 1^{er} juin 2021

Date limite de dépôt des dossiers : 15 juin 2020

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a mis en place un fonds d'urgence dans le but d'aider les exploitations agricoles à compenser les dommages liés au gel d'avril 2021 subis par leur outil de production, et dont la trésorerie ne permet plus de faire face aux dépenses immédiates, nécessaires à la poursuite de leur activité et aux besoins essentiels du foyer.

Pour le département des Pyrénées-Atlantiques, l'enveloppe allouée est de 50 000€ à ce jour. Elle est susceptible d'être ajustée. Elle sera essentiellement orientée en faveur des viticulteurs et arboriculteurs exerçant la profession d'agriculteur à titre principal. Il ne sera pas défini au niveau départemental de critères supplémentaires spécifiques d'accès à la mesure. Les dossiers des exploitations les plus spécialisées et des situations les plus critiques (difficultés financières et / ou sociales très importantes) seront prioritairement retenus. Une attention particulière sera portée aux situations des jeunes agriculteurs.

La demande d'aide se fera de manière dématérialisée et sera accessible à compter du 2 juin par le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-urgence-gel-avril-2021-pyrenees-atlantiques>

Compte tenu du caractère d'urgence de cette mesure, **seules les demandes déposées en ligne jusqu'au 15 juin seront prises en compte**. Elles seront instruites dans le respect de la circulaire ministérielle du 3 mai 2021 adressée aux préfets.

Toute information complémentaire sur cette mesure pourra être obtenue auprès du service Agriculture de la DDTM qui est chargé de sa mise en œuvre.

Contacts :
DDTM des Pyrénées-Atlantiques
Tél. : 05 59 80 87 33
Mail : ddtm-pea@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre
64 021 Pau Cédex